

29.12.2003 - 09:00 Uhr

economiesuisse: La loi sur le génie génétique renforce la place économique suisse

Genève (ots) -

Le 1er janvier 2004 entrera en vigueur la loi sur le génie génétique (LGG). Adoptée par le Parlement cette année, elle régit l'utilisation du génie génétique dans le domaine non humain. L'économie a soutenu la genèse de cet important texte et se réjouit que l'application responsable du génie génétique soit désormais reconnue par la loi en Suisse.

La nouvelle loi sur le génie génétique est l'une des plus strictes au monde. Elle protège l'homme, les animaux et l'environnement des abus. Elle garantit aussi la liberté de choix du consommateur. La LGG renforce en outre les dispositions relatives à la responsabilité civile, en prolongeant les délais par rapport à la situation actuelle (délais de prescription de 3 et respectivement 30 ans, contre 1 et 10 ans). Ce dispositif protège la production exempte d'organismes génétiquement modifiés.

La branche des biotechnologies figure parmi celles qui ont enregistré la croissance la plus forte en 2003. La production a augmenté et des emplois ont été créés. La Suisse a la grande chance de compter parmi les sites les plus prisés au niveau international en matière de biotechnologie. Des conditions cadres légales fiables sont nécessaires pour faciliter les investissements. La nouvelle LGG pose des jalons importants pour l'avenir de notre place économique.

La Suisse est donc prête à laisser coexister différentes technologies et plusieurs systèmes de culture. economiesuisse est convaincue qu'une agriculture tournée vers l'avenir, qui intègre dans ses réflexions les technologies les plus modernes - comme le génie génétique - renforce l'économie suisse.

Contact:

economiesuisse
Fédération des entreprises suisses
Hegibachstrasse 47
Postfach
CH-8032 Zürich
Urs Rellstab
Mobile: +41/79/669'56'10
Internet: <http://www.economiesuisse.ch>